[EN-TÊTE DE LA PREMIÈRE NATION]

Commission de la fiscalité des premières nations [date]

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321

Kamloops (C.-B.) V2H 1H1

**Objet : Transmission des renseignements exigés par l’article 8 de la LGFPN**

Le Conseil de la \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (le « Conseil ») a édicté la *Loi sur les droits de service de la Première Nation [insérer le nom] (20\_\_)* le [indiquer la date] (la « Loi »). Je confirme que la Loi a été édictée conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGFPN ») et je fournis les confirmations et renseignements suivants :

1. **Désignation des terres, intérêts ou droits assujettis à la Loi**

a) La Loi s’applique à la réserve [insérer le nom de la réserve (des réserves)], réserve(s) no (nos) \_\_\_\_, située(s) [donner une description générale ou indiquer l’adresse de voirie].

b) La Loi s’applique à l’ensemble de la réserve [ou à la partie généralement désignée comme \_\_\_\_\_\_\_ et délimitée sur la carte annexée à la présente lettre].

1. **Préavis**

Au moins 45 jours avant d’édicter la Loi, le Conseil a :

* 1. Publié dans la *Gazette des premières nations* un préavis contenant les renseignements exigés par le paragraphe 6(3) de la LGFPN. Le préavis a été publié le [indiquer la date].
	2. Affiché un préavis contenant les renseignements exigés par le paragraphe 6(3) de la LGFPN dans un lieu public sur les terres de réserve de la Première Nation. Le préavis a été affiché dans [indiquer le lieu] le [indiquer la date].
	3. Transmis à la Commission un préavis contenant les renseignements exigés par le paragraphe 6(3) de la LGFPN. Le préavis a été transmis par [courrier/voie électronique] le [indiquer la date].
	4. [*Note à la Première Nation : Supprimer ce paragraphe s’il est sans objet parce qu’il n’y a pas de contribuables ou autres personnes dans la réserve qui seront assujettis aux droits. S’il y a lieu, choisir celui des moyens suivants qui a été retenu et supprimer les autres.*] Le Conseil s’est conformé au paragraphe 5.1 des *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)* et a publié le préavis au titre de l’article 6 par le moyen supplémentaire suivant : dans le journal local \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ OU dans un endroit bien en vue sur le site Web de la Première Nation OU dans le bulletin d’information distribué à tous les contribuables. Le préavis supplémentaire a été publié le [indiquer la date].
	5. Le Conseil s’est conformé aux paragraphes 5.3 à 5.6 des *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)* de la façon suivante : [*Note* *à* *la* *Première* *Nation* *: Sélectionner la façon retenue et supprimer les autres.*]
* En précisant, dans le préavis au titre de l’article 6, qu’une description des principaux éléments du projet de loi est accessible pour consultation sur le site Web de la Première Nation et en publiant ces renseignements sur le site Web de la Première Nation avant le premier jour du délai de préavis au titre de l’article 6. La description a été publiée sur le site Web le [indiquer la date].
* En indiquant, dans le préavis au titre de l’article 6, les date, heure et lieu de la séance portes ouvertes au cours de laquelle des représentants de la Première Nation fourniraient des renseignements sur le projet de loi et en tenant la séance portes ouvertes pendant le délai de préavis au titre de l’article 6. La séance portes ouvertes a été tenue le [indiquer la date].
* En indiquant, dans le préavis au titre de l’article 6, les date, heure et lieu de l’assemblée publique au cours de laquelle le conseil de la Première Nation ferait l’examen du projet de loi et en tenant l’assemblée publique pendant le délai de préavis au titre de l’article 6. L’assemblée publique a été tenue le [indiquer la date].
* En transmettant le préavis au titre de l’article 6 à tous les contribuables de la réserve avant le premier jour du délai de préavis au titre de l’article 6. Tous les préavis ont été transmis au plus tard le [indiquer la date].

Une copie du préavis au titre de l’article 6 qui a été donné est annexée à la présente lettre.

Le délai de préavis indiqué dans le préavis au titre de l’article 6 était d’au moins 45 jours et a pris fin le \_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_.

1. **Rapport relatif à la Loi sur les droits de service**

a) La Première Nation s’est conformée au paragraphe 3.2 des *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)* de la façon suivante :

(i) en indiquant, dans le préavis au titre de l’article 6, où on peut obtenir une copie du rapport relatif à la Loi sur les droits de service,

(ii) en affichant une copie du rapport relatif à la Loi sur les droits de service [à un endroit bien en vue sur le site Web de la Première Nation OU sur le site Web de la *Gazette des premières nations*] pendant toute la durée du délai de préavis au titre de l’article 6. Le rapport relatif à la Loi sur les droits de service a été affiché le [indiquer la date].

b) Une copie du rapport relatif à la Loi sur les droits de service est annexée à la présente lettre.

1. **Consultations et observations écrites**

a) [*Note à la Première Nation : Supprimer si sans objet*] Le Conseil a tenu les consultations suivantes au sujet de la Loi : [donner une description des consultations et indiquer les personnes ou les groupes consultés et les dates des consultations, le cas échéant].

b) Le Conseil a reçu [indiquer le nombre] observations écrites concernant la Loi. Il a pris en compte toutes les observations écrites lors de sa réunion du [indiquer la date].

c) [*Note à la Première Nation : Supprimer si sans objet*] Le Conseil a, conformément à l’article 7 de la LGFPN, fourni une copie de la Loi aux personnes qui lui ont présenté des observations écrites au titre de l’alinéa 6(3)c) de la LGFPN et il a invité ces dernières à présenter toute autre observation par écrit à la Commission dans les 30 jours suivant la date de la réception de l’avis. L’avis était daté du \_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_ et a été envoyé aux personnes suivantes : [insérer le nom de chaque destinataire ou annexer une liste des noms].

Une copie de l’avis envoyé est annexée à la présente lettre.

1. **Preuve de l’édiction de la Loi**

Je joins une copie de la Loi, dont l’original est signé et daté par un quorum du Conseil, comme preuve que la Loi a été édictée en bonne et due forme par le Conseil.

J’atteste [ou je jure] que j’ai été dûment autorisé(e) par le Conseil à confirmer les questions dont fait état la présente lettre et que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et véridiques.

Fait le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

Nom et titre :